

TRÉMEHEUC

n°100 – Janvier 2025

Le Mot du Maire

Chère Trémeheucoises, Cher Trémeheucois,

Chaque nouvelle année annonce l'heure des bilans, des bonnes résolutions, des projets et bien sûr des vœux, je vous souhaite au nom de la municipalité, que j'ai l'honneur de représenter, une bonne et heureuse année pour vous, mais aussi pour vos proches et vos amis. Que cette année 2025 vous apporte à tous : joie, bonheur, santé et succès.

Après des élections européennes puis législatives inattendues de 2024, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée. Heureusement, nos communes sont encore un repère pour la population. Elle demeure un pôle de stabilité. Elle reste garante de la continuité du service public pour tous.

Les projets de 2024 :

- **Salle Polyvalente** : Équipements de la cuisine – remplacement des menuiseries extérieures – remplacement porte d'entrée – installation d'un vidéoprojecteur – réfection toiture façade Nord.
Montant Total de l'investissement : 69 095,10 € TTC.
- **Atelier communal** : Réparation porte de garage.
Montant de l'investissement : 1 101,12 € TTC.
- **Réfection de la voirie** : Route de la Favrie.
Montant de l'investissement : 18 469,35 € TTC.

Vie associative :

- Comité des Fêtes "Manège de Monsieur M" et ces journées d'activités tous les Mardis.
- Danse Bretonne "La Chateaubriand", les Jeudis en période hivernale.
- Club de gym "Ciel Bleu" tous les Vendredis.

Vie communale :

Vœux de Maire – Cérémonie du 8 mai, du 14 juillet et du 11 novembre avec repas des aînés – Dispositif Argent de poche.
Programme de prévention de 8 séances sur 3 mois par Ageclis "Bien vivre chez soi".

Les futurs projets 2025 :

L'entretien de nos routes – Ravalement des murs de la salle des fêtes – Démoussage de la toiture de l'église.

Soyez assurés, moi-même, le conseil municipal et les agents continueront à agir pour vous et dans l'intérêt général.

Nous serons heureux de vous accueillir aux vœux du Maire le 19 janvier à 11h.

Bonne et heureuse année 2025.

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

État Civil 2024

Naissances

Anna BOUDOU
née le 17 octobre 2024

Maho LECLERCQ
né le 1er novembre 2024

Décès

Mme Odette SOUQUET,
décédée le 17 octobre 2024

Mariages

M. Dylan HERVIOU et
Mme Ludivine LECAN,
mariés le 25 mai 2024

M. Benoît GANCHE et
Mme Ophélie MAUCLERC
mariés le 2 novembre 2024

Don du sang 2025

Lundi 13 janvier
Lundi 24 mars
Vendredi 23 mai
Lundi 18 août
Lundi 3 novembre



Recensement de la population

Vous allez être recensé(e) cette année, du 16 janvier au 15 février 2025.

Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au Budget des communes. Les données collectées servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc...), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

Nous avons désigné un agent recenseur, Madame Ophélie MAUCLERC, qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous. Nous vous remercions par avance de votre participation.

Approbation du PLUi

Initié en 2018, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal définit les principes d'évolution du territoire à l'horizon 2035 et à l'échelle des 25 communes. À la suite d'un travail de co-construction de la longue haleine, le 16 décembre les conseillers communautaires se sont prononcés sur l'approbation du projet.

Un projet structurant et concret pour répondre aux besoins des habitants

« On y est, 7 années sont passées depuis le lancement du projet ! Ce n'est pas la durée qui compte, c'est la finalité ! » affirme le Président Loïc Régeard qui complète « la volonté est d'harmoniser les règles d'urbanisme sur le territoire. On est les premiers à faire à l'échelle du Pays de Saint-Malo ». Par ce projet transversal, les élus du territoire définissent une stratégie commune d'aménagement du territoire adaptée aux enjeux locaux, aux besoins des habitants actuels et futurs, et aux défis d'adaptation climatique.

En s'appuyant sur des diagnostics divers et les enjeux qu'ils impliquent, ainsi qu'en prenant en compte les avis des partenaires institutionnels et de la population, la Communauté de communes propose un projet qui traduit une vision partagée du territoire de demain.

« Ce travail de longue haleine, avec plus de 60 comités de pilotage réunis, a nécessité une certaine maturité de la part des élus et une réelle envie de travailler ensemble. Malgré nos différences, nous avons réussi à trouver des terrains d'entente et à le concrétiser » confirme Benoît Sohier, Vice-Président en charge.

Le PLUi porte une ambition collective notamment autour de :

Un développement équilibré du territoire à travers une structuration autour de 3 pôles de centralité (Combours, Mesnil Roc'h, Tinténiac) des bourgs de proximité, d'hyper proximité et communes rurales et historiques. Dans le but d'accueillir 5 500 habitants supplémentaires avec une offre de logement suffisante (+ 2750 logements construits) d'ici 2035. Pour cela, et en conformité avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les constructions seront privilégiées dans les bourgs ou à proximité avant de penser à leur extension dans de futurs lotissements.

Un développement écologique du territoire avec la préservation des paysages, de la ressource en eau ou encore l'encouragement de la performance énergétique du bâti. Concrètement, il s'agit par exemple : d'identifier les haies et arbres à protéger, d'imposer un dispositif d'infiltration de l'eau aux nouvelles constructions de plus de 20 m² ; ou de penser le positionnement des constructions sur les terrain en fonction des éléments naturels comme le soleil ou le vent pour une meilleure efficacité énergétique.

Un dynamisme économique du territoire conforté avec le développement ou l'agrandissement des zones d'activités et l'intensification de l'animation en centre bourgs. A titre d'exemple : l'implantation de commerces dans les bourgs sera favorisée au rez-de-chaussée pour le maintien de la fonction commerciale.

Mise en application

Le PLUi est un document unique qui harmonise les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire et remplace les anciens documents d'urbanisme des communes (cartes communales et PLU).

Par suite du vote en conseil de communautaire le 16 décembre (44 voix pour, 1 voix contre) le PLUi sera applicable à compter du 23 décembre, date à partir de laquelle les demandes d'urbanisme (permis de construire, demande d'autorisation préalable de travaux ...) seront examinées au regard de ces nouvelles règles.

Les dossiers de demandes d'urbanisme sont toujours à déposer en Mairies. Ils seront ensuite instruits par les services de la Communauté de communes. In fine, c'est le Maire qui continuera à autoriser ou non les projets d'urbanisme.

Le PLUi applicable est mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les Mairies ainsi que sur les sites : <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/> et <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

Réunion publique

Une réunion publique se tiendra le mercredi 26 février 2025 à 19h à Tinténiac (Ille-et-Donac) pour présenter à la population les grandes lignes du PLUi.